EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID: 089-200039642-20220623-73_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 42
- Absent(s): 7
- Pouvoir(s): 26
- Votants: 68

Délibération n° 73--2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: Mme TAVIOT Léa, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. LAVINA Xavier), Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), Baon: M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Bernouil: M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à Mme DRUJON Nathalie), Jully: M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice), Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine), Ravières: M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), Roffey: M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Rugny: M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tanlay: M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LETRILLARD Laurent (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Trichey: Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), Vézinnes : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), Yrouerre: M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Argentenay*: M. TRONEL Michel, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Sambourg*: M. PARIS Stéphane.

<u>Absents non excusés</u>: *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Lézinnes*: M. KLAPWIJK Ilan, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance: M. MARONNAT Jean-Louis

Date de convocation: 17 juin 2022

Objet: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols

Fonds patrimoine remarquable non classé – Commune de Pacy-sur-Armançon Vu la délibération n° 107-2021 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 25 novembre 2021 instaurant un fonds patrimoine remarquable non classé,

Vu le règlement d'intervention « Fonds patrimoine remarquable non classé » approuvé le 25 novembre 2021,

Considérant la demande de subvention reçue le 11 avril 2022 par la commune de PACY-SUR-ARMANÇON, au titre du fonds patrimoine remarquable non classé pour l'église Notre Dame de l'Assomption de la commune,

Considérant que les travaux portant sur la restauration du beffroi de l'école Notre Dame de l'Assomption sont conformes au règlement d'intervention,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID: 089-200039642-20220623-73_2022-DE

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

Recettes:

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 3 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 2 035,30 € à la commune de PACY-SUR-ARMANÇON,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention, à l'issu des travaux, sur présentation des factures détaillées et acquittées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Pour la présidente et par délégation, Régis LHOMME, vice-président.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).